



COMMENT SE FAIRE MOUSSER

Notre roi de la com', alias n°1 de la DRFIP44, ne perd aucune occasion de se faire mousser. C'est donc avec un étonnement modéré que nous retrouvons son portrait, sur deux pages, dans le [rapport d'activité 2024 de la médiation interne à la DGFIP](#). Sur deux pages, trois pastilles ou photo du big boss ! Pour nous expliquer en long et en large comment fut formidable la médiation de projet au service CGR (Centre de Gestion des Retraites) de Loire Atlantique. Le sous boss, directeur du pôle transverse, a magnanimement le droit à une petite pastille, maigre lot de consolation pour celui qui a suivi le dossier. D'autant que les collègues concerné·e·s n'ont jamais vu n°1 en réunion de médiation, pas même à la réunion de conclusion où il devait être présent !

Bel exemple de « management » vertical en mode auto promo. Et aucun collègue du Centre de gestion des retraites n'est interviewé ou même cité.

Nous notons d'ailleurs que dans l'ensemble de la brochure, il n'y a aucun retour des agent·e·s participant·e·s !

MÉDIATION AUTOGESTION

Si on avait laissé s'exprimer les collègues du CGR, ils auraient pu faire part de leurs retours positifs de l'expérience. Il était très intéressant pour eux de pouvoir remettre de l'horizontalité dans l'organisation du service, l'exercice est fécond. Nous n'en sommes pas arrivés jusqu'à l'autogestion mais faire collectif est plus que jamais important.

Malheureusement, la médiation connaît aussi des limites avec un effectif pas stabilisé du fait des promotions et mutations et, parfois, des freins mis par les A+.

Le principal problème, comme trop souvent en ce moment, est la mise en place d'un nouvel outil informatique (le logiciel Ocapî qui permet de liquider les pensions de retraite) où la place de l'utilisateur final est marginalisée, de sa conception jusqu'à sa mise en place. Les collègues craignent d'énormes difficultés avec un déploiement prévu ce 31 mars, repoussé au 03 avril, avec information au dernier moment des agent·e·s. Aucune médiation de projet ne pourra faire avaler la pilule de ces applications ou directives qui tombent du ciel, sans concertation ni information des principaux concernés !

SCANDALE

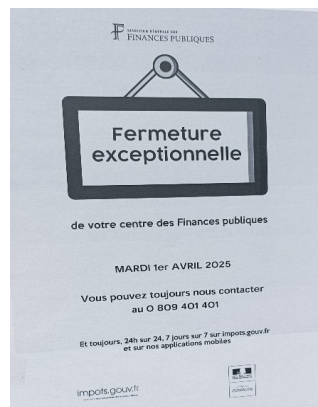
C'était malheureusement prévisible, les usagers se sont cassés le nez sur les portes closes des accueils

fiscaux de la DRFIP44 le mardi premier avril.

En raison du « séminaire départemental des Services Impôts des Particuliers, nous avons eu droit à une fermeture exceptionnelle des guichets. Certains d'entre nous ont pu, notamment à proximité de l'accueil Jules Verne du site nantais Cambronne, être témoin de l'extrême agacement d'usagers furieux de

trouver porte close sans plus d'explications.

Une personne a été prise à partie par un petit groupe véhément, pourtant ce fonctionnaire ne faisait pas partie de la DGFIP. Il n'y aura donc pas de signalement sur SIGNAL FIP. Mais la CGT en touchera peut-être deux mots à Amélie Verdier, notre DG. Fin de la blague.



POSTULER SUR CV

Les nouvelles règles des affectations au choix des A connaissent déjà les premières dérives. Des collègues A en PCE se sont vu imposer le dépôt d'un CV et d'une lettre de motivation lors de la transformation du service en pôle de programmation départemental ! A ce rythme, ils vont nous imposer aussi le dépôt d'un CV et d'une lettre de motivation pour prendre sa retraite. Signez la pétition intersyndicale !

ÉCONOMIES À TOUT PRIX

Le concours Lépine entre directions pour savoir qui fera le plus d'économies sur le dos des agent·e·s bat son plein.

A la DDFIP71, les Equipes de Renfort (EDR) ne peuvent pas se déplacer plus de 5 jours par mois pour limiter les frais.

La Drôme refuse les Ordres de Mission permanents dans FDD aux nomades (hors CDL et huissiers) et incite très fortement les collègues à utiliser uniquement les véhicules de service.

À la DDFIP72, les EDR doivent soumettre tous les mois, une autorisation de prendre leur véhicule personnel, sous réserve de refus de la Direction. Si ce refus est formulé et que les EDR prennent tout de même leur véhicule perso, ils seront remboursés sur le tarif SNCF 2ème classe !

Après le télétravail ou le coworking semi-obligatoire, voici le refus de remboursement de frais. Bravo les champions, les vocations pour l'échelon de renfort devraient vite s'évaporer.